

## DEJEPS

DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

### RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

#### UC 1 EC de concevoir un projet d'action

##### **OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socio-professionnel**

- OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative ;
- OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire ;
- OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales ;
- OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.

##### **OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action**

- OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception ;
- OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action ;
- OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- OI 124 EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives ;
- OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation.

##### **OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise œuvre d'un projet d'action**

- OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants ;
- OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel ;
- OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action ;
- OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.

 **UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action**

**OI 21 EC d'animer une équipe de travail**

- OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe ;
- OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation ;
- OI 213 EC de mettre en œuvre les procédures de travail ;
- OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.

**OI 22 EC de promouvoir les actions programmées**

- OI 221 EC de représenter l'organisation ;
- OI 223 EC de concevoir une démarche de communication ;
- OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires.

**OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action**

- OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées ;
- OI 232 EC de gérer les partenariats financiers ;
- OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels ;
- OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers ;
- OI 235 EC d'anticiper les besoins en terme logistique ;
- OI 236 EC d'organiser la maintenance technique.

**OI 24 EC d'animer la démarche qualité**

- OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail ;
- OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité ;
- OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.

## UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif

### **OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement**

OI 311 EC de définir une progression pédagogique dans la discipline ;  
OI 312 EC de conduire un enseignement collectif et individuel dans la discipline ;  
OI 313 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public ;  
OI 314 EC d'évaluer un cycle d'enseignement dans la discipline ;  
OI 315 EC de conduire une action de détection des jeunes pratiquants de la discipline ;

### **OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement**

OI 321 EC de définir un plan d'entraînement avec des objectifs  
OI 322 EC de conduire l'entraînement de la discipline en face à face pédagogique ;  
OI 323 EC d'encadrer des compétiteurs dans la discipline

### **OI 33 EC de conduire des actions de formation**

OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques ;  
OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions en utilisant l'ordinateur et des logiciels informatiques adaptés ;  
OI 333 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires ;  
OI 334 EC d'évaluer des actions de formation.

## UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive en sécurité

### **OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques**

OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;  
OI 412 EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique ;  
OI 413 EC d'explicitier les différents éléments de la démonstration technique.

### **OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants**

OI 421 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant ;  
OI 422 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;  
OI 423 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

### **OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers**

OI 431 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique ;  
OI 432 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique ;  
OI 433 EC d'assurer la sécurité passive des équipements  
415 EC de prévenir les comportements à risque.